

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 24  
- votant par procuration 5  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 26 septembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.75/09.25**

**Objet :** Requalification du centre-ville  
Acquisition foncière  
Rachat auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)  
Parcelles cadastrées AK n°294 et n°298  
Situées aux n°8 et n°12 rue Thiers

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 25.09.2025

**Délibération n° : D.75/09.25**

**Objet :** Requalification du centre-ville  
Acquisition foncière  
Rachat auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)  
Parcelles cadastrées AK n°294 et n°298  
Situées aux n°8 et n°12 rue Thiers

Monsieur SZALEK rappelle que dans le cadre de sa politique de restructuration du centre-ville, la Ville de Lillebonne a identifié plusieurs secteurs nécessitant une requalification. Pour mener à bien cette démarche, elle s'est associée à l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), afin de constituer des réserves foncières en vue de futures opérations d'aménagement.

À ce titre, l'EPFN a acquis, conformément à la convention de constitution d'une réserve foncière en date du 29 août 2016, la parcelle cadastrée AK n°294 (87 m<sup>2</sup>), sise 8 rue Thiers le 12 avril 2017 et la parcelle AK n°298 (76 m<sup>2</sup>), sise 12 rue Thiers le 20 juillet 2017, pour une surface totale de 163 m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article 4 de ladite convention, la Ville peut procéder à tout moment au rachat total ou partiel des biens portés par l'EPFN. Aussi, afin d'anticiper et d'optimiser le coût de rachat des biens en cours de portage, la commune souhaite se porter acquéreur des deux parcelles précitées.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la convention de constitution d'une réserve foncière signée avec l'EPFN le 29 août 2016,

Considérant qu'en application de cette convention, l'EPFN a acquis les parcelles cadastrées AK n°294 et AK n°298, situées aux n°8 et n°12 rue Thiers, d'une surface totale de 163 m<sup>2</sup> (les 12 avril et 20 juillet 2017), afin de permettre à la commune de disposer d'un foncier mobilisable pour ses projets à venir,

Considérant que l'article 4 de cette même convention prévoit expressément la possibilité pour la collectivité de procéder, à tout moment, au rachat total ou partiel des biens portés par l'EPFN,

Considérant que la commune souhaite aujourd'hui exercer cette faculté de rachat, afin de reprendre la maîtrise foncière des parcelles concernées et de préparer leur réutilisation dans le cadre de son projet de requalification du centre-ville,

Considérant que cette opération permet également de lisser les coûts liés au portage foncier et d'optimiser la gestion budgétaire de la collectivité,

Considérant que les prix de rachat proposés par l'EPFN sont les suivants :

- 122 759 € HT\* pour la parcelle AK n°294 de 87 m<sup>2</sup> située n°8 rue Thiers,
- 112 548 € HT\* pour la parcelle AK n°298 de 76 m<sup>2</sup> située n°12 rue Thiers.

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 25.09.2025

**Délibération n° : D.75/09.25**

**Objet :** Requalification du centre-ville  
Acquisition foncière  
Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)  
Parcelles cadastrées AK n°294 et n°298  
Situées aux n°8 et n°12 rue Thiers

Il est proposé au Conseil Municipal :

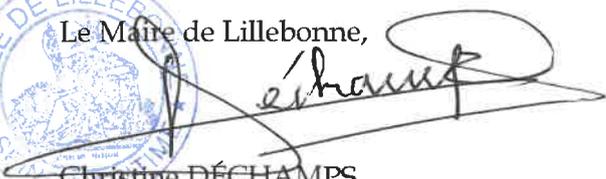
- de procéder au rachat, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) des parcelles cadastrées :
  - AK n°294, située n°8 rue Thiers pour une surface de 87 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 122 759 € HT\*;
  - AK n°298, située n°12 rue Thiers pour une surface de 76 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 112 548 € HT\*;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.

*\*Sous réserve de réactualisation par l'EPFN*

*Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville*

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Johan GONZALEZ  
